Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-98_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 98-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ;
LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PST 2026 – PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2026

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune poursuit sa politique d'entretien, de préservation et de sécurisation de son patrimoine routier afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.
À ce titre, un programme de travaux d'entretien de la voirie communale est prévu pour l'année 2026. Celui-ci comprend des travaux de réfection des chaussées présentant des dégradations, destinés à maintenir le réseau routier communal en bon état de fonctionnement et à assurer des conditions de circulation satisfaisantes.
Ce programme intègre également la rénovation des passages piétons en résine, dont certains présentent une usure importante. Ces aménagements participent pleinement à la sécurisation des traversées piétonnes en améliorant leur visibilité et leur adhérence, notamment à proximité des équipements publics et dans les secteurs les plus fréquentés. Ils contribuent ainsi à renforcer la sécurité des déplacements des piétons, en particulier des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.
Ces travaux répondent à un double objectif : préserver durablement le patrimoine routier communal tout en améliorant la sécurité des déplacements et en prévenant les risques d'accident.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 96 362,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-98_2026-DE

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

Financeurs	**Taux**	**Montant**
Département du Morbihan – Programme de Solidarité Territoriale (PST)	20 %	19 272,40 €
Autofinancement de la commune	80 %	77 089,60 €
Total	**100 %**	**96 362,00 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le règlement du Programme de Solidarité Territoriale du Département du Morbihan ;
Considérant que ces travaux d'entretien de la voirie et de rénovation des passages piétons contribuent à la sécurité des usagers, à l'amélioration des conditions de circulation et à la préservation durable du patrimoine routier communal ;
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le programme de travaux d'entretien de la voirie communale pour l'année 2026, comprenant notamment la réfection des chaussées et la rénovation des passages piétons en résine, pour un montant prévisionnel de 96 362,00 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- De solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention de 19 272,40 €, correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération, au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention auprès du Département du Morbihan ainsi que tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO